



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Amenagement evenementiel du site de la Vingeanne

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET

Raison sociale

PETR du Pays de Langres

N° SIRET

20006075400153

Type de société (SA, SCI...)

Syndicats

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

THIEBAUD

Prénom(s)

Dominique

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés., 44D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un terrain événementiel, adapté au changement climatique, dit "espace événementiel de la Vingeanne". Le terrain est situé à côté : du lac de la Vingeanne, de sa base nautique et du Domaine de la Vingeanne (résidence de tourisme la plus importante aux portes du Parc national de forêt), donc dans un environnement touristique et de loisirs structuré, à vocation de plus en plus événementielle. Ce terrain accueille quelques événements par année (dont le Festival du Chien à Plumes) mais n'est pas équipé des fonctions support essentielles : réseau d'eau potable, sanitaires et réseau d'assainissement, réseau électrique, éclairage public, espaces d'ombrage naturel, gestion des pluies d'orage, préservation des zones humides et des espèces sensibles, séparation des flux piétons et véhicules., local d'accueil billetterie, espace de stockage, structuration de voie de circulation (terre-pierre) pour la logistique des événements et pour les services de sécurité, organisation des stationnements des véhicules du public. Le projet consiste principalement à terrasser des surfaces pour les remettre en forme (sans imperméabiliser : terre-pierre, reengazonnement, grave) et amener les réseaux et équipements listés précédemment. C'est à partir de

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis par ce projet sont les suivants : - réduire les émissions de GES des événements en remplaçant les groupes électrogènes par l'alimentation électrique sur site : le raccordement électrique permettra la suppression des groupes électrogènes et des 6 000 litres de fuel consommés annuellement, soit l'économie d'environ 15 tonnes de CO2 rejetées inutilement dans l'atmosphère. - réduire le coût des événements en apportant des fonctions support fixes (sanitaires, eau potable, énergie...) qui représentent des coûts importants pour les organisateurs : les différents investissements et évolutions génèreraient environ 70 000 € d'économies pour les organisateurs. - améliorer et structurer durablement les conditions d'accueil des événementiels et de leurs publics, en facilitant et en optimisant les conditions d'installation pour les organisateurs : sanitaires, eau potable, éclairage public, espace de stockage... - améliorer les conditions de sécurité pour les usagers : séparation des flux piétons des flux véhicules, améliorer la portance des sols au niveau des accès et sorties de secours, pour les piétons et les services de sécurité, améliorer la gestion des eaux de surface/ruissellement en cas d'orage ou de pluies abondantes dans cette logique d'adaptation

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'aménagement du site événementiel comprendra: - Voie d'accès VL/PL en grave permettant de desservir la zones de stationnement VL, les espaces logistiques et les scenes, - Voie piétonne en grave permettant la desserte de l'entrée piétonne du site - Voie de contournement du site en mélange terre-pierre pour les services de secours - Voie interne du site en grave pour desservir les différentes scenes - Plateforme en grave pour les scenes et les zones de stockage - Aménagement prairial du site - Creation d'un theatre vert (scene ouverte) - Mise en place d'un espace sanitaire - Desserte Eaux Usees, Eau Potable et electricite - Desserte de fourreaux en reservation pour distribution diverses - Eclairage de l'accès principal - Plantation d'arbres pour creation de zone d'ombrage - Gestion des eaux pluviales de l'espace événementiel, a la parcelle, par mise en oeuvre de techniques simples : maintien des espaces boisées peripheriques, infiltration par plantation d'arbres, preservation des zones et humides, compensation par creation de zones humides pour les espaces destructures, chaussees reservoir, fosses de collecte et noues, tranchée de tamponnement, stockage des eaux pluviales pour la desserte en eau des toilettes, - Installation de bungalows sur plots betons (pas de dalles) pour les locaux du site (bureaux, accueil, billetterie, stockage, sanitaires privés).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, hors événement, seul un compteur électrique sera opérationnel pour alimenter les bureaux, sanitaires, et éclairage public, avec l'eau potable (réseau vidange l'hiver) En phase événement, l'organisateur mobilise son energeticien pour alimenter les postes de distribution. Il coordonne, apres autorisations administratives, l'installation du site avec la validation des services de securite et l'accord du PETR du Pays de Langres, voir la municipalite pour certaines demandes. le terrain sera entretenu, comme c'est déjà le cas, par un agriculteur, sous convention.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Au total le terrain est travaillé sur 4,62 ha, avec la typologie ci-dessous : - Surfaces modelées engazonnées = 1,79 - Surfaces travaillées en terre-pierre = 1,71 - Surfaces travaillées en grave = 0,96 - Surface de stationnement en enrobe = 0,11	(Superficies reconfigurées, hectares)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : Lat. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Longeau-Percey. - Parcelle 381 B0306 = zonage IAUI (Zone à Urbaniser à vocation de Loisirs) - Parcelle 381 B0273 = zonage A (agricole) A noter que le PLU est en cours d'élaboration sur la commune de communes Aubry-Vergennes Montcaumon Le

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet comprend des reseaux d'eau potable et d'assainissement qui garantissent la bonne gestion de l'eau pendant les evenements qui seront organises sur le site et limitent les gaspillages car les reseaux ponctuels aeriens ne seront plus de mise.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les effets sur la faune et la flore seront limites aux operations de nettoyage et de deboisement deux deux terriils/remblais colonises par la vegetation, ou dans le cadre des travaux compensatoires « zones humides ».
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	le projet est localise sur deux parcelles qui ont une surface totale cumulee de 26,27 ha. Cependant le projet n'impermeabilisera que 0,11 hectares, pour un projet concentre sur une surface totale de 4,62 ha. Pour autant le terrain, hors evenement conserve sa vocation agricole et prairiale. L'agriculteur qui l'exploite actuellement poursuivra l'entretien du terrain.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les travaux engendreront un trafic de camion et matériels de terrassement, tout comme les événements qui feront venir le public. C'est bien l'exploitation du terrain par les événements qui engendre des déplacements, et non pas le projet d'aménagement particulièrement.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Hors exploitation le site reste vide. Seuls les événements pourront être source de bruit localement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le mode de gestion de cet éclairage sera pensé pour usage estival, c'est à dire avec une coupure de l'automne au printemps et des extinctions en période d'usage afin de ne pas avoir d'éclairage permanent la nuit (coupure
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées des sanitaires. Le réseau sera connecté au collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'étude réglementaire zones humides permet de contracter la zone d'impact du site événementiel et de ne pas impacter les zones humides d'intérêt. Cinq types de zones humides ont été inventoriées à l'échelle de l'aire d'étude pour une superficie globale de 15,57 ha. Des zones humides de plateaux et de versant occupent une grande part du site. Néanmoins, quelques zones dépressionnaires revêtent un intérêt supérieur en abritant des habitats humides. Deux dépressions humides sont proches du canal, tandis que deux autres interviennent sur le versant méridional du plateau « humide » : une mare et une dépression prairiale. En périphérie de cette dernière, le bas de versant est composé d'une succession d'ados très humides (les zones plus basses ont une végétation plus typique de milieux humides

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle. Il n'y aura pas d'impact pour les terrains adjacents. Des zones de compensation sont définies (pour 5700 m² dégradées), aboutissant à : - la création de 6300 m² de zone humide, - au renforcement fort de 1000 m² de zone humide, - au renforcement faible de 2420 m² de zone humide. Ainsi, en équivalence fonctionnelle, le projet intègre la restauration et la création de 0,63 ha de zone humide pour une perte de 0,57 ha, soit un rapport de 1,1. Les fonctions hydrologiques sont renforcées : ralentissement des écoulements au sein du site (merlons et végétalisation), infiltration sur place. Les fonctions biogéochimiques sont améliorées : végétalisation et diversification des habitats, renforcement de l'engorgement des sols. La richesse des habitats sera renforcée par rapport à l'état actuel (habitat unique) puisque le projet va amener une diversité des habitats et impacter positivement la fonction d'accomplissement du cycle biologique des espèces. La mise en œuvre de la démarche Éviter et Réduire implique un respect de la période de reproduction de l'avifaune et des chauves-souris, avec un débroussaillage envisagé entre mi-août et février et des coupes en octobre précédant les travaux de terrassement. Les travaux de terrassement seront effectués seulement à partir de septembre jusqu'en février. Si les travaux doivent se prolonger en période printanière, un entretien de la végétation prairiale sera réalisé dès le mois de mars (dans le prolongement des opérations de travaux) pour éviter une nidification éventuelle des oiseaux au sein des emprises de travaux. Le reste des prairies et des bosquets et haies présents sur le site permettent de maintenir sur site le cycle biologique des espèces, tant de l'avifaune que des insectes (absence d'espèces protégées) pouvant

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne paraît pas nécessaire de procéder à une évaluation environnementale pour les raisons suivantes : - la démarche ERC utilisée pour la conduite du projet éclaire les prises de décisions des élus et limite radicalement les conséquences négatives sur le milieu. Les fonctions écologiques du site seront préservées, voir améliorées en certains points. Le site sera par ailleurs entretenu de manière beaucoup plus fine et pertinente à l'avenir. - l'impact sur les zones humides est très limité et les compensations amélioreront les fonctions et les services écologiques du site, - la gestion des eaux pluviales est bornée à la parcelle, - les travaux à mener n'auront pas d'impact morphologique ou paysager sur le site et son environnement

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

THIEBAUD

Prénom

Dominique

Qualité du signataire

President du PETR du Pays de Langres

À

Langres

Fait le

03-07-2026

/



Signature du (des) demandeur(s)